

Plan d'urbanisme

# Saint-Léon-de-Standon 2021-2036

VERSION  
PRELIMINAIRE



## Notes

Le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Léon-de-Standon a été produit dans le cadre de la révision de 17 plans d'urbanisme sur le territoire de la MRC de Bellechasse.

La Boîte d'urbanisme a été mandatée par la MRC de Bellechasse pour l'accompagner dans ce vaste chantier de révision. La firme est responsable de la rédaction des sections 1, 2, 3, 4 et 7 du plan d'urbanisme. Quant à la MRC, elle a rédigé les sections 5 et 6.

## Crédits de réalisation

Réalisé par :

La Boîte d'urbanisme

- Isabelle Laterreur, urbaniste et chargée de projet.
- Flavia Cozac, conseillère en aménagement.

MRC de Bellechasse

- Louis Garon, Directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'inspection régionale.
- Haris Telemsani, Aménagiste.
- Maryline Laflamme, Agente aux communications, responsable de la production des portraits du milieu.
- Cécile Goulet, Géomaticienne, responsable de la production des plans sections 5 et 6.

Développement économique Bellechasse (DEB)

- Marie-Eve Lacasse, agente de développement économique et responsable de la mise en œuvre du PDZA de la MRC de Bellechasse.

Crédit photo : Municipalité de Saint-Léon-de-Standon

## Remerciements

Merci à :

- Michel Lacasse,  
Directeur général et secrétaire-trésorier,  
Municipalité de Saint-Léon-de-Standon
- Le conseil municipal de Saint-Léon-de-Standon :  
Bernard Morin, maire.  
Alain Provençal, conseiller.  
Micheline Desjardins, conseillère.  
Isabelle Hince, conseillère.  
Sylvie Morin, conseillère.  
Roger Audet, conseiller.  
Jacques Bisson, conseiller.



# Règlement numéro 826-2022

Adopté le DATE

## Saint-Léon-de-Standon

100A, rue Saint-Pierre,  
Saint-Léon-de-Standon (Québec) G0R 4L0  
Tél : (418) 642-5034  
Fax : (418) 642-2570  
www.st-leon-de-standon.com

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité doit avoir un plan d'urbanisme ;

Attendu que le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Léon-de-Standon, règlement numéro 709-2005, a été adopté le 2 mai 2005;

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la révision d'un plan d'urbanisme se fait par règlement ;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le DATE;

Il est proposé par \_\_\_\_\_, Appuyé par \_\_\_\_\_, Et résolu (à l'unanimité) que le Conseil adopte ce qui suit :

# Table des matières

MOT DU MAIRE	
DISPOSITIONS	1
A. DÉCLARATOIRES	1
B. INTERPRÉTATIVES	1
1. ÉNONCÉ DE VISION	2
2. PLAN D'URBANISME	6
2.1. Qu'est-ce qu'un plan d'urbanisme ?	8
2.2. Historique, démarche et approche	10
3. ENJEUX ET ORIENTATIONS	12
3.1. Milieu de vie et développement	14
3.2. Aménagement et cadre bâti	16
3.3. Récrétourisme et villégiature	18
3.4. Zone agricole permanente	20
4. CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE	22
5. AFFECTATIONS DU SOL	28
6. CONTRAINTES ET TERRITOIRES D'INTÉRÊT	32
6.1. Contraintes et infrastructures	34
6.2. Territoires d'intérêt	36
7. PLAN D'ACTION	38
BIBLIOGRAPHIE	44
DISPOSITIONS FINALES	45

# Éléments graphiques

## PLANS

Plan 1. Concept d'organisation spatiale / échelle municipale	25
Plan 2. Concept d'organisation spatiale / échelle du périmètre urbain	27
Plan 3. Affectations du sol	31
Plan 4. Contraintes et infrastructures	35
Plan 5. Territoires d'intérêt	37

## FIGURES

Figure 1. Règle de conformité	8
-------------------------------	---

# Mot du maire



C'est avec grand plaisir que je vous présente le Plan d'urbanisme 2021 de la Municipalité de Saint-Léon-de-Standon. Ce plan d'urbanisme établit la vision et la planification de l'aménagement de notre territoire pour les années futures. Il a été développé avec le souhait de préserver et d'améliorer la qualité de vie des résidents. Parallèlement à cette démarche, une révision majeure de tous nos règlements d'urbanisme (tels que zonage, construction, permis et certificats, et lotissement) a été entreprise. Cette révision était devenue une nécessité étant donné que la dernière mise à jour de nos règlements remontait à quelques années.

Je me dois de remercier notre Directeur général, Michel Lacasse, le directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'inspection régionale, Louis Garon, ainsi que son équipe, de même que les consultants externes. Tous ont travaillé sans relâche pour livrer un produit à la hauteur de nos attentes.

Je remercie également mes collègues du Conseil qui ont révisé tous changements significatifs et ont veillé à ce que la vision de Saint-Léon-de-Standon, surnommée « La petite Suisse », soit respectée dans le nouveau plan d'urbanisme.

Bernard Morin, Maire

# Dispositions

## A. Déclaratoires

### i. Titre

Le présent règlement est intitulé « Plan d'urbanisme ».

### ii. Territoire assujéti

Le présent règlement s'applique à l'ensemble du territoire sous juridiction de la municipalité de Saint-Léon-de-Standon.

### iii. Abrogation

Le présent règlement remplace le règlement numéro 709-2005 et tous ses amendements.

### iv. Validité

Le Conseil décrète l'adoption du présent règlement dans son ensemble et également chapitre par chapitre, section par section, partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, paragraphe par paragraphe, sous-paragraphe par sous-paragraphe, et de manière à ce que, si un chapitre, une section, une partie, un article, un alinéa, un paragraphe ou un sous-paragraphe de celui-ci était ou devait être un jour déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement continuent de s'appliquer.

### v. Élément graphique et annexe

Tout tableau, schéma, plan, symbole ou toute autre forme d'expression graphique fait partie intégrante du présent règlement.

## B. Interprétatives

### i. Division en aires d'affectation du sol

Le territoire de la municipalité de Saint-Léon-de-Standon est divisé en aires d'affectation du sol, telles que délimitées sur le plan numéro 3.

### ii. Interprétation des limites des aires d'affectation du sol

Les limites des aires d'affectation du sol indiquent un contour général. Les limites présentées au règlement de zonage peuvent légèrement différer du tracé d'une aire d'affectation, afin de tenir compte de particularités locales, du morcellement cadastral ou d'éléments ponctuels, sans qu'il puisse en résulter, pour cette seule raison, une cause de non-conformité.

### iii. Terminologie

Pour l'interprétation du présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, tout mot ou expression a le sens qui lui est attribué au Règlement de zonage en vigueur. Si un mot ou une expression n'est pas spécifiquement défini à ce règlement, il faut alors se référer au sens commun défini au dictionnaire.

### iv. Système de mesure

Toutes les dimensions et mesures employées dans le présent règlement sont exprimées en unités du Système International (SI) (système métrique).



1.

Énoncé de Vision

## 1. Énoncé de vision

Afin d'assurer la cohérence des actions en matière d'aménagement et de développement du territoire, le plan d'urbanisme présente un énoncé de vision collective ayant pour rôle de guider la prise de décisions au quotidien dans un continuum long terme. Positive et rassembleuse, cette vision d'avenir met de l'avant l'identité locale et exprime les valeurs partagées par la communauté. Agissant comme contrat social, elle lie les élus et les citoyens qui travailleront ensemble pour sa concrétisation.



« En harmonie avec la nature, Saint-Léon-de-Standon offre un milieu de vie rayonnant et vivant dans un cadre vert où le cadre bâti et les aménagements participent à l'attractivité de la municipalité tout comme les activités culturelles, touristiques et de plein air, la présence de services de proximité ainsi qu'une agriculture viable davantage à l'échelle humaine ».

2.

Plan d'urbanisme



## 2. Plan d'urbanisme

En plus de sa valeur légale en matière de planification, le plan d'urbanisme est un document de communication qui présente le territoire et qui est porteur d'une vision collective de son aménagement et de son développement futur. Cette section présente les différentes facettes d'un plan d'urbanisme, son historique, la démarche de révision ainsi que l'approche préconisée.

## 2.1. Qu'est-ce qu'un plan d'urbanisme ?

Il s'agit d'un document de planification à portée légale, conforme au schéma de la MRC et qui permet de communiquer la vision d'aménagement et de développement du territoire

### Document de planification

Le plan d'urbanisme est le document officiel municipal le plus important en matière de planification du territoire. Le conseil municipal s'y réfère afin de donner une direction commune aux multiples décisions sectorielles dont fait l'objet l'aménagement et le développement de la municipalité. Il s'agit, en ce sens, d'un outil d'aide à la décision permettant de planifier l'organisation physique d'un territoire sur un horizon d'environ 15 ans.

Un plan d'urbanisme sert à :

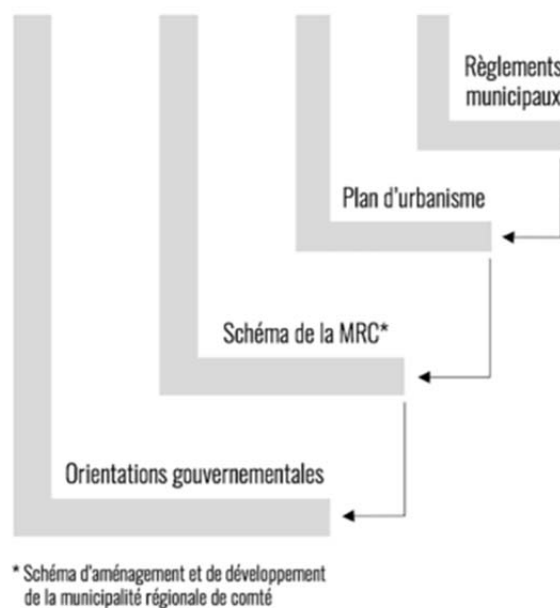
- Définir les intentions de la municipalité à l'égard de l'aménagement et du développement de son territoire;
- Promouvoir la protection et la mise en valeur des éléments identitaires et des secteurs d'intérêt;
- S'assurer d'une répartition adéquate et d'une saine cohabitation des différentes fonctions;
- Tenir compte des contraintes naturelles et anthropiques;
- Contribuer à l'amélioration de la qualité du milieu de vie;
- Coordonner et prioriser les interventions et les investissements de la municipalité au budget annuel.

### Portée légale et conformité

Le plan d'urbanisme n'a pas d'effet juridique direct sur la population. Les intentions d'aménagement qui y sont exprimées s'appliquent par le biais des dispositions normatives et qualitatives contenues dans les règlements d'urbanisme.

En vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le plan d'urbanisme doit se conformer aux objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Bellechasse ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire. La règle de conformité permet d'assurer la cohérence entre les documents gérés par les différents paliers décisionnels que sont les orientations gouvernementales, le schéma d'aménagement de la MRC ainsi que le plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme de la municipalité.

Figure 1. Règle de conformité

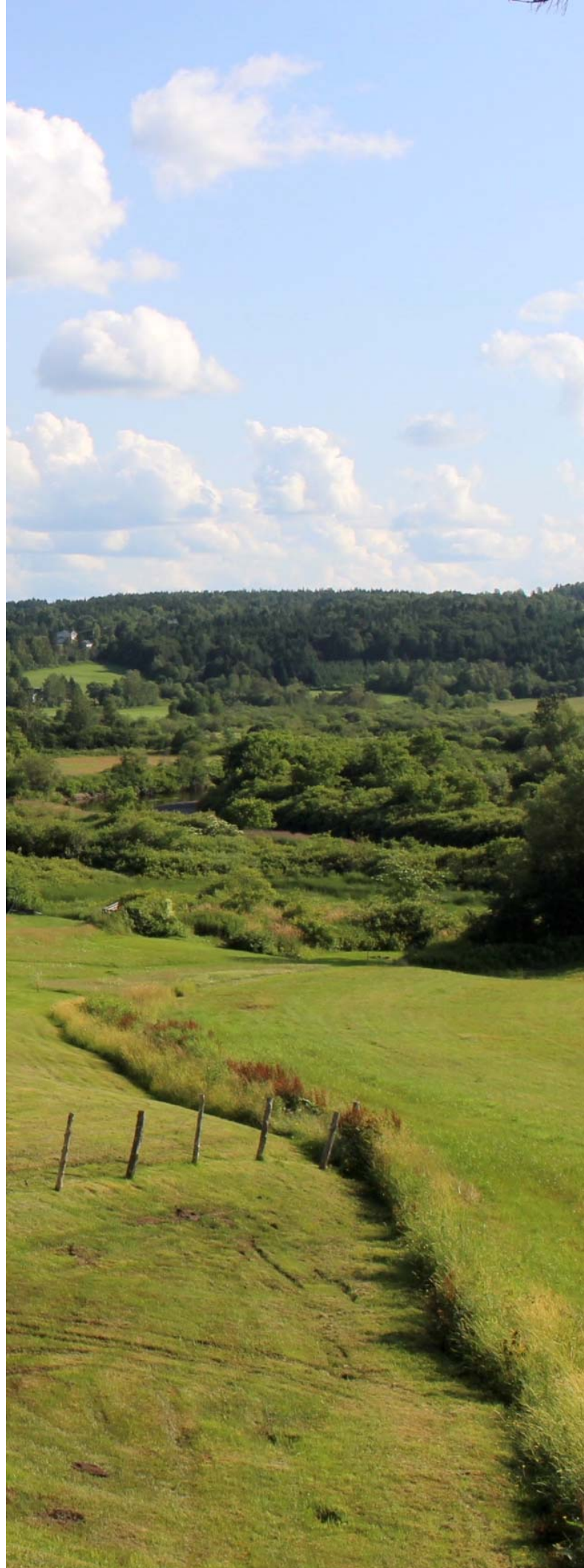


## Outil de communication

Le plan d'urbanisme présente la vision d'aménagement et de développement du territoire. Cette vision se déploie à travers les grandes orientations d'aménagement, le concept d'organisation spatiale, les objectifs et les moyens de mise en œuvre ainsi que les affectations du sol.

Principal outil de planification, le plan d'urbanisme est non seulement un outil d'aide à la décision, mais aussi un document de communication permettant de :

- Communiquer la vision d'aménagement et de développement de la municipalité aux citoyens ainsi qu'aux partenaires et investisseurs potentiels;
- Partager une compréhension commune de l'état du milieu et sensibiliser aux enjeux d'aménagement à relever collectivement;
- Faire connaître les intentions à la base de l'élaboration des outils de contrôle que sont les règlements d'urbanisme;
- Générer un sentiment de fierté en mettant de l'avant les éléments identitaires et les caractéristiques uniques du territoire.



## 2.2. Historique, démarche et approche

Le troisième plan d'urbanisme de la municipalité a été élaboré dans le cadre d'une démarche participative et une approche axée sur la compréhension des enjeux et potentiels du territoire

### Historique de planification

Le premier plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Léon-de-Standon a été adopté en 1983 dans les suites du dépôt du premier schéma d'aménagement de la MRC de Bellechasse. Ce plan a été révisé en 2005 pour répondre à la révision du schéma régional et aussi, pour l'adapter aux nouvelles réalités du territoire. Le présent document correspond à la 3<sup>e</sup> génération de plans d'urbanisme pour la municipalité.

Outre le plan d'urbanisme, la municipalité possède d'autres documents de planification dont une Politique familiale et Amie des aînés (MADA) adoptée en 2015. Cette politique a été révisée en 2019. Ces documents sont des politiques sociales qui présentent parfois des intentions d'aménagement. Elles ont été prises en compte dans le cadre de la révision du plan d'urbanisme. Tout comme le plan de déplacement réalisé en 2014, qui identifie les enjeux de mobilité active et certaines solutions d'aménagement et le plan de développement réalisé en 2016 par la Fondation Rues principales où sont proposées diverses solutions d'aménagement et d'embellissement.

### Démarche de révision

Dans le cadre de la révision du plan d'urbanisme, une démarche participative a été mise en place afin d'intégrer, en amont, les préoccupations citoyennes en matière d'aménagement et de développement du territoire.

Les citoyens ont été invités, le 26 janvier 2019, à un atelier de discussion qui consistait à identifier, à l'aide de cartes et de questions regroupées en trois thèmes, les défis et potentiels du territoire.

Cette démarche de révision du plan d'urbanisme et des règlements de Saint-Léon-de-Standon a comme particularité qu'elle concerne 17 municipalités du territoire de Bellechasse pour lesquels la MRC a été mandatée. La Boîte d'urbanisme accompagne le service de l'aménagement du territoire de la MRC de Bellechasse dans ce vaste chantier de révision. Pour faciliter la coordination des actions, des groupes de municipalités correspondant à des territoires partageant des enjeux d'aménagement et de développement en commun ont été formés. Saint-Léon-de-Standon fait partie du groupe des Montagnes composé également de Saint-Philémon, Saint-Nazaire-de-Dorchester, Armagh et Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland.

## Approche

L'approche préconisée pour la révision du plan d'urbanisme en est une axée sur la compréhension du territoire permettant d'identifier ses enjeux et ses potentiels d'aménagement et de développement.

Un profil statistique a été réalisé par la MRC de Bellechasse afin de dresser un portrait du milieu à la fois pour la politique familiale et des aînés ainsi que le plan d'urbanisme, tous deux en révision au même moment. Ce document comprend des données sur le territoire; sa géographie; ses éléments d'intérêt historique, esthétique, écologique, touristique, agrotouristique et récréotouristique; la population et son évolution; les ménages; l'immigration; les revenus; l'éducation et les emplois; la mobilité; l'habitation; le développement et les potentiels de construction ainsi que la finance municipale. Ce document a servi de base à l'identification des enjeux et des potentiels d'aménagement. Pour bonifier notre compréhension du territoire, une visite terrain a été réalisée le 25 juillet 2019. Un travail cartographique a permis de compléter les analyses et d'identifier les éléments de forme urbaine propres à Saint-Léon-de-Standon.

Le plan d'urbanisme de Saint-Léon se structure d'une manière originale comparé à la pratique traditionnelle. Il s'ouvre directement sur les contenus de planification que sont la vision, les orientations et les objectifs d'aménagement et de développement du territoire. La section sur les enjeux et les orientations reprend des éléments de contexte qui permettent d'identifier les enjeux et d'amener les orientations selon une manière dynamique qui combine différentes données analysées dans le cadre de la révision du plan d'urbanisme.



A scenic landscape featuring a wide river in the foreground. In the middle ground, three groups of people are canoeing on the water. The background consists of a dense forest of trees with vibrant autumn foliage in shades of red, orange, and yellow. A small cluster of houses is visible on a hillside to the left. The sky is a clear, pale blue.

3.

Enjeux et orientations

### 3. Enjeux et orientations

Cette section du plan d'urbanisme présente, en accord avec l'énoncé de vision, les orientations d'aménagement pour les 15 prochaines années. Le travail d'analyse du territoire a permis d'identifier quatre thématiques à traiter. Le contexte présente les grandes lignes et dynamiques de chaque thématique qui ont permis d'identifier les enjeux et les potentiels conduisant aux orientations et aux objectifs proposés.

# 3.1. Milieu de vie et développement

Vitalité économique ascendante, diversité de commerces, services et équipements dans le village, mais vieillissement de la population et baisse démographique prévue

## Contexte

Démographie et développement résidentiel  
Saint-Léon-de-Standon compte 1110 habitants d'après le décret gouvernemental de 2020. Selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), la projection démographique de 2031 prévoit une variation négative pour la municipalité ayant déjà connu une baisse de population de -8,9 % entre 1996 et 2016. Malgré une stabilité démographique dans les dernières années, les mêmes projections indiquent que le nombre de ménages pourrait connaître une variation de -20 % entre 2016 et 2031. Parallèlement, Saint-Léon compte un bon nombre d'espaces constructibles, plusieurs terrains dans ses 14 îlots déstructurés et à l'intérieur de son périmètre urbain. Entre 2006 et 2017, 30 permis de construction ont été délivrés dont la majorité pour la construction résidentielle, mais à l'extérieur du périmètre urbain. Bien que le réseau d'égout et d'aqueduc desserve la majorité des résidences du noyau urbain, les terrains pour le développement futur n'y sont pas tous raccordés. Pour y pallier, la Politique domiciliaire de la municipalité comporte divers volets d'aide financière notamment sur la gestion des eaux de surface et la construction de fosses septiques.

La population de Saint-Léon est plus âgée que la moyenne régionale avec un âge médian de 53,1 comparé à 44,7 pour l'ensemble de la MRC de Bellechasse selon le Recensement de Statistique Canada 2016. Ce phénomène est sans doute accentué par la présence de la Villa des Méandres, qui est une résidence pour aînés autonomes et semi-autonomes comptant 21 logements. Comme dans plusieurs localités du Québec, on prévoit un vieillissement accru de la population. Dans le cas de Saint-Léon, les personnes âgées de 65 ans et plus représentent 27,8 % de la population totale en 2016, ce qui est supérieur de près de 7 % à la moyenne régionale. Selon l'ISQ, ce groupe démographique représenterait 38,8 % en 2031.

## Vitalité et services

De 2010 à 2016, l'indice de vitalité économique de Saint-Léon s'est grandement amélioré passant de -5,89, ce qui correspond à une municipalité dévitalisée, à -0,42. La population locale bénéficie d'une offre diversifiée de commerces et de services de proximité. Dans le noyau villageois, on retrouve une épicerie, un casse-croûte saisonnier, des boutiques spécialisées, des garages, un poste d'essence en coopérative et aussi, des services tels que la poste et un guichet bancaire. L'achat local est encouragé dans la Politique domiciliaire de Saint-Léon par une aide financière pour les nouveaux résidents. La municipalité détient également une école primaire au cœur du village, plusieurs garderies en milieu familial, une bibliothèque municipale et un centre communautaire. Plusieurs terrains de sports et de jeux, ainsi qu'une station d'entraînement extérieur près de la rivière sont également disponibles pour la population. Faisant partie de la Contrée en montagnes, Saint-Léon travaille avec les municipalités voisines pour créer une offre de services complémentaire dans la région.

## Secteur industriel et emplois

Abritant plusieurs entreprises sur son territoire, 23 % des travailleurs de Saint-Léon, excluant ceux qui travaillent à domicile, occupent un emploi dans la municipalité. Bien que 46 % des entreprises œuvrent dans le secteur tertiaire, les principaux employeurs sont des entreprises industrielles telles qu'Elfe Plastik et Distribution Yvan Nadeau. Entre 2006 et 2015, 5 permis de construction ont été demandés pour l'usage industriel et commercial. Arrivée à la limite de l'espace alloué aux industries dans son périmètre urbain, Saint-Léon est à la recherche de solutions pour accueillir des nouvelles entreprises.

## Enjeux et potentiels

Les éléments de contexte et la caractérisation du territoire permettent d'identifier les enjeux et les potentiels pour le thème de Milieu de vie et développement suivants :

- Baisse démographique et vieillissement de la population;
- Espace disponible pour la construction, mais plusieurs contraintes au développement (propriétés privées, zone inondable, secteur non desservi);
- Préservation, consolidation et bonification des acquis en commerces et services;
- Développement du secteur industriel dans un contexte de manque d'espace.

## Orientation 1.

### MISER SUR LA QUALITÉ DE VIE ET LES ATTRAITS DE SAINT-LÉON POUR CONSTITUER UN MILIEU DE VIE DIVERSIFIÉ ET ATTRACTIF

#### Objectifs :

- Promouvoir la municipalité et soutenir le développement résidentiel pour attirer de nouvelles familles;
- Préserver les acquis en commerces et services;
- Répondre aux besoins des jeunes et des aînés en activités et services;
- Développer le secteur commercial et industriel léger dans un contexte de manque d'espace.

## 3.2. Aménagement et cadre bâti

Site du village magnifique, revitalisation entamée par des actions de mise en valeur du patrimoine, du verdissement et l'entretien des bâtiments, mais besoin de certains aménagements

### Contexte

#### Structure du village

Fondé en 1872, le village de Saint-Léon est situé dans la vallée de la rivière Etchemin qui est un élément structurant du territoire de la municipalité. La rue Principale suit la rivière de façon parallèle. Le cœur villageois se déploie à l'intersection de la route de l'Église qui traverse la rivière pour rejoindre la rue Principale de façon perpendiculaire. Près de cette intersection se trouve le pôle institutionnel marqué par l'église, ainsi que plusieurs demeures ayant une valeur architecturale et historique. Située dans l'axe de la rue Principale, la route 277 évite le cœur villageois en bifurquant dans un axe parallèle créant ainsi une forme d'arc avec la rue Principale et la route de l'Église. Située en altitude, la route 277 offre plusieurs vues panoramiques sur la vallée de la rivière Etchemin et le cœur villageois. Une étude a permis d'identifier 3 unités de paysage composant le village. Une première unité correspond à la zone plus ancienne du village qui est également le pôle institutionnel, la deuxième unité s'étire le long de la rue Principale, puis la dernière unité s'étend entre la rue Principale et la rivière et abrite plusieurs maisons de fermes et des granges rappelant le caractère agricole de Saint-Léon.

#### Cadre bâti et patrimoine

La communauté de Saint-Léon se distingue par ses actions visant la mise en valeur de son patrimoine qui contribuent à la revitalisation du village. L'église, datant de 1923, accueille un musée du patrimoine local dans son sous-sol. L'ancien presbytère a été rénové pour être transformé en gîte touristique. L'église, le presbytère, ainsi que les trois cimetières ont été cités monuments historiques par la municipalité en 2013. Aussi, la Société du patrimoine de Saint-Léon-de-Standon a mis en place un circuit patrimonial dans le cœur villageois avec un marquage au sol et plusieurs panneaux

d'interprétation qui racontent l'histoire des bâtiments et des lieux significatifs du passé de la municipalité. Sur le côté est de la rue Principale, face à la route de l'Église, se trouve un ensemble de bâtiments d'intérêt architectural et historique correspondant aux anciens commerces du village. Grâce à la rivière et à la topographie du village, des vues sont offertes sur la vallée et certains bâtiments ont dû s'adapter à la topographie, donnant des implantations et des typologies architecturales originales. Pour encourager l'entretien du cadre bâti, la municipalité a mis en place un programme visant le remboursement d'une partie des taxes liées à la hausse de valeur causée par la rénovation.

#### Aménagement et mobilité

Un trottoir, peu large, est aménagé du côté est de la rue Principale. Il est coupé par de nombreuses entrées charrières et l'étroitesse de la rue engendre des problématiques de stationnement et de confort pour les cyclistes. Plusieurs efforts d'embellissement ont été réalisés tels que l'installation d'enseignes de rues, de mobilier urbain uniformisé, de pots de fleurs sur les poteaux électriques ainsi que l'aménagement d'une aire de détente sur un lot vacant avec des jeux pour enfant et de la permaculture. Participant pour la 4<sup>e</sup> fois aux Fleurons du Québec, Saint-Léon mise sur la permaculture et l'implantation d'arbres et d'arbustes fruitiers pour le verdissement du noyau villageois. L'accotement de la route de l'Église permet d'accéder au parc des Loisirs du côté sud et au parc Paul-Beauchemin du côté nord ainsi qu'au pont en offrant une vue magnifique sur la rivière et les montagnes. La rivière Etchemin est mise en valeur par des aménagements tels que des accès et des quais, mais aussi par l'offre d'activités comme la pêche, le paddle board, le canot et le kayak.

## Enjeux et potentiels

Les éléments de contexte et la caractérisation du territoire permettent d'identifier les enjeux et les potentiels pour le thème de Aménagements et cadre bâti suivants :

- Plusieurs actions réalisées pour la mise en valeur de l'histoire et le patrimoine du village;
- Entretien du cadre bâti en tenant compte de la préservation des particularités et du caractère d'origine des bâtiments principaux et secondaires;
- Étroitesse de la rue Principale engendrant des problématiques de mobilité active et de stationnement;
- Verdissement et aménagement des terrains;
- Mise en valeur de la rivière Etchemin.

## Orientation 2.

**POURSUIVRE  
L'EMBELLISSEMENT ET  
LA MISE EN VALEUR DES  
ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT  
PAR L'ENTRETIEN DES  
BÂTIMENTS ET DE  
NOUVEAUX  
AMÉNAGEMENTS QUI  
FAVORISENT  
ÉGALEMENT LA  
MOBILITÉ ACTIVE**

### Objectifs :

- Poursuivre la mise en valeur du noyau villageois et de son patrimoine par l'embellissement du village;
- Soutenir la rénovation résidentielle et préserver les particularités architecturales du village;
- Sécuriser et rendre plus agréable les déplacements actifs à l'intérieur du village.

## 3.3. Récréotourisme et villégiature

Municipalité riche en activités de plein air et de circuits récréotouristiques avec potentiel de développement de certains attraits

### Contexte

#### Circuits et sentiers

Localisée dans l'unité paysagère des Monts, Saint-Léon-de-Standon possède une topographie formée de montagnes appalachiennes et de vallées traversées par les rivières Etchemin, des Fleurs et à l'Eau Chaude. Acclimatée aux inondations saisonnières, la municipalité connaît un paysage et une géographie changeant au rythme des saisons. Une offre diversifiée d'activités de plein air met en valeur le territoire qui est un attrait important de Saint-Léon. La municipalité a mis en place 35 km sur 8 sentiers de randonnée en forêt conduisant à des sommets qui offrent des vues panoramiques et du géocaching. Il y a également le circuit de canot-kayak Beauchemin offrant un parcours de 10 km en eau calme et 13,5 km en eau vive. La mise à l'eau se fait à partir du 1<sup>er</sup> rang et la sortie est à la halte routière de Saint-Malachie dont les deux municipalités se partagent l'entretien. Il y a également un point de mise à l'eau dans le noyau villageois où il est possible de louer de l'équipement pour le canot-kayak, et aussi pour faire du paddle board. Bien que Saint-Léon n'a pas d'accès direct à la Cycloroute sur son territoire, l'accotement de la route 277 est assez large et confortable pour y accéder en roulant à vélo jusqu'à Saint-Malachie. Cependant, étant de juridiction provinciale, une demande au ministère des Transports est nécessaire pour formaliser ce lien cyclable sur la route 277. La topographie est probablement la cause du peu de circuits cyclables présents dans la municipalité.

Saint-Léon est également doté de plusieurs circuits récréotouristiques motorisés. Le territoire est traversé par plusieurs tracés quad qui donnent accès au village et à ses services. En plus d'avoir son propre club de motoneige, Saint-Léon est aussi traversé par un circuit de motoneige régional qui passe à l'ouest de la rivière Etchemin, ainsi que d'est en ouest.

#### Attraits

Saint-Léon abrite également plusieurs attraits qui méritent d'être mieux connus et mis en valeur. Parmi ceux-ci, il y a les vues panoramiques à partir de la route 277, mais aussi les vues à partir du chemin Morne, la chute du premier rang et la Côte de la Crapaudière. De plus, la municipalité possède divers attraits historiques à l'extérieur du noyau villageois. Notamment, les 4 croix de chemin cités en 2013 ainsi que le barrage du lac Roy (1958) qui marque le déversement dans la rivière des Fleurs. On retrouve aussi des panneaux d'interprétation historique au parc intermunicipal de Saint-Malachie et Saint-Léon où se trouve la halte routière.

#### Hôtellerie et villégiature

Les visiteurs ont plusieurs choix pour passer la nuit dans la municipalité. Au Domaine Ô Naturel et l'Auberge Terre de Rêve sont deux endroits où il est possible de louer des chalets ou des yourtes. On retrouve également le gîte Au Vieux Presbytère où les visiteurs peuvent louer des chambres et des petits studios au village. Bien que peu développé, on retrouve également près du rang Sainte-Marie et du 1<sup>er</sup> rang de petites aires de villégiature.

#### Activités et événements

En été comme en hiver, Saint-Léon est le lieu de plusieurs événements organisés par la municipalité et ses comités. Il y a le Festival des Méandres pour célébrer la Fête de la Saint-Jean-Baptiste, la Fête de la pêche où l'on ensemence la rivière Etchemin en juin, le Méchoui en août et la Fête des Neiges en hiver.

## Enjeux et potentiels

Les éléments de contexte et la caractérisation du territoire permettent d'identifier les enjeux et les potentiels pour le thème de Récrotourisme et villégiature suivants :

- Maintien de l'offre diversifiée de circuits existants;
- Mise en valeur des attraits du territoire;
- Développement de circuits pour vélo, mais en tenant compte de la topographie;
- Formalisation d'un lien cyclable sur route vers la Cycloroute;
- Aires de villégiature moins connues et développées.

## Orientation 3.

**DÉVELOPPER UNE OFFRE  
TOURISTIQUE  
DIVERSIFIÉE ET  
ATTRAYANTE  
PERMETTANT DE  
CAPTER LES VISITEURS  
SUR LE TERRITOIRE  
POUR PLUS D'UNE  
JOURNÉE**

### Objectifs :

- Poursuivre et consolider les activités diversifiées de plein air existantes;
- Mettre en valeur les attraits du territoire et développer de nouveaux créneaux;
- Consolider le secteur de villégiature.

## 3.4. Zone agricole permanente

Paysage dominé par la forêt et les montagnes, importante production acéricole et bonne présence d'élevages, terres agricoles concentrées dans la vallée, le long de la rivière Etchemin

### Contexte

#### Portrait général

La zone agricole permanente de Saint-Léon-de-Standon représente 98,2 % de son territoire équivalant à 12 548,7 ha, soit la troisième plus grande superficie de la MRC. Cependant, un total de 5 180,7 ha est occupé par l'activité agricole en 2014, soit 41,3 %, ce qui est en deçà de la moyenne régionale de 56,8 %. Ce pourcentage a connu une croissance de 5,8 % à Saint-Léon entre 2007 et 2014. Par ailleurs, 54 % de cette superficie est cultivée. Entre 2007 et 2014, la superficie cultivée a crû de 32 %, ce qui fait de Saint-Léon la deuxième municipalité de la MRC ayant connu la hausse la plus importante de la superficie cultivée après Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland. Mis à part les terres dédiées à l'acériculture, les terres cultivées de la municipalité se concentrent le long de la rivière Etchemin et du rang Saint-François. La qualité du sol de la municipalité est évaluée comme étant de classe 5 à 7, soit comme ayant des facteurs limitatifs très sérieux. Cependant, le sol qui longe la rivière Etchemin est évalué de classe 2, ce qui correspond au rendement des meilleures terres de la MRC de Bellechasse. Les affectations de la zone agricole sont donc principalement Forestière et Agroforestière, à l'exception des terres entourant le périmètre urbain et d'un secteur situé à la limite ouest du territoire municipal qui sont affectés Agricole dynamique. La zone agricole comprend également neuf îlots déstructurés qui s'étendent sur une superficie de 123,22 ha.

#### Production agricole

En 2014, Saint-Léon abritait 44 fermes, ce qui indique une diminution par rapport à 2007 où le nombre de fermes s'élevait à 51. Parmi ces 44 fermes, la moitié œuvrait en production végétale et l'autre moitié en production animale. Cependant, le nombre d'exploitations en production végétale a connu une

augmentation de 22 %, pendant que celui en production animale a baissé de 33 % depuis 2007. La grande majorité des fermes en production végétale se spécialisent en acériculture, mais on retrouve également une ferme qui cultive des fruits et trois exploitations forestières.

L'acériculture a connu une hausse de trois fermes entre 2007 et 2014 et la superficie occupée par ce type de culture a augmenté de 25 % durant la même période pour atteindre 962,1 ha. La culture qui occupe la plus grande superficie de la municipalité sont les fourrages avec 1 025,6 ha, bien qu'il n'y ait pas de ferme qui s'y consacre comme activité principale. En ce qui a trait à la production animale, la municipalité comprend onze élevages de bovins de boucherie, quatre de bovins laitiers et sept de porcs en 2014.

#### Relève

Seulement neuf fermes de l'ensemble des exploitations agricoles de la municipalité auraient une relève établie et, sur un horizon de cinq ans, deux fermes seront à vendre.

#### Agrotourisme

Bien que l'agrotourisme soit moins développé à Saint-Léon, on retrouve trois fermes qui transforment leurs produits sur place, deux producteurs bios et quatre kiosques de vente à la ferme.

#### Environnement

Le respect de la bande riveraine des terres longeant la rivière Etchemin est un enjeu pour la qualité de l'eau et de l'environnement. Le projet de collecte des plastiques agricoles est toujours en cours. D'autres alternatives sont en cours d'élaboration pour l'ensemble du territoire de Bellechasse.

## Enjeux et potentiels

Les éléments de contexte et la caractérisation du territoire permettent d'identifier les enjeux et les potentiels pour le thème de Zone agricole permanente suivants :

- Préservation et développement de la zone agricole en contexte de potentiel des sols limités;
- Enjeu de relève agricole très présent auprès des propriétaires;
- Aide au développement de nouvelles entreprises agricoles;
- Valorisation de l'agroforesterie comme potentiel d'intérêt;
- Développement de l'agrotourisme;
- Qualité de l'environnement.

## PDZA de la MRC de Bellechasse

La MRC de Bellechasse a adopté en 2019 un PDZA qui contient 14 projets porteurs. Saint-Léon souhaite, dans son plan d'urbanisme, identifier des objectifs et moyens d'action en lien avec les projets du PDZA qui concernent son territoire.

Liste des projets du PDZA :

1. Bellechasse, terre d'agroenvironnement;
2. Réglementation partagée;
3. REA 2.0;
4. L'urbain et l'agriculture ne font qu'un;
5. Cohabitation harmonieuse;
6. Belle forêt;
7. Agrotourisme Bellechasse;
8. Désert alimentaire;
9. Coopérative d'allègement agricole et familial;
10. Développement agricole Bellechasse;
11. Accès aux services de base;
12. Centre de services collectifs;
13. Des déchets en or;
14. La marque territoriale de Bellechasse.

## Orientation 4.

# PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LE TERRITOIRE AGRICOLE EN MISANT SUR SES FORCES ET EN SOUTENANT LE MILIEU PAR DES PROJETS PALLIANT AUX ENJEUX

## Objectifs :

- Protéger la zone agricole tout en innovant pour favoriser un plus grand dynamisme;
- Développer le plein potentiel des secteurs agroforestiers et forestiers;
- Développer et promouvoir l'agrotourisme;
- S'assurer des meilleures pratiques en protection et mise en valeur de l'environnement.

A photograph of a white, two-story house with a porch, overlaid with a semi-transparent grey rectangle containing text. The house has a gabled roof, a brick chimney, and a covered front porch with white columns and a railing. A street sign for 'Rue PRINCIPALE' is visible on the right. The sky is blue with scattered clouds, and there are trees and power lines in the background.

4.

Concept  
d'organisation  
spatiale

## 4. Concept d'organisation spatiale

Le concept d'organisation spatiale présente les composantes du territoire faisant l'objet d'une planification dans le cadre de ce plan d'urbanisme. Il traduit spatialement la vision d'avenir et surtout, les éléments de planification pouvant se situer et se représenter sur le territoire. Le plan schématique qui traduit visuellement le concept d'organisation spatiale est un outil permettant de guider la planification du territoire à travers le temps.

## 4. Concept d'organisation spatiale

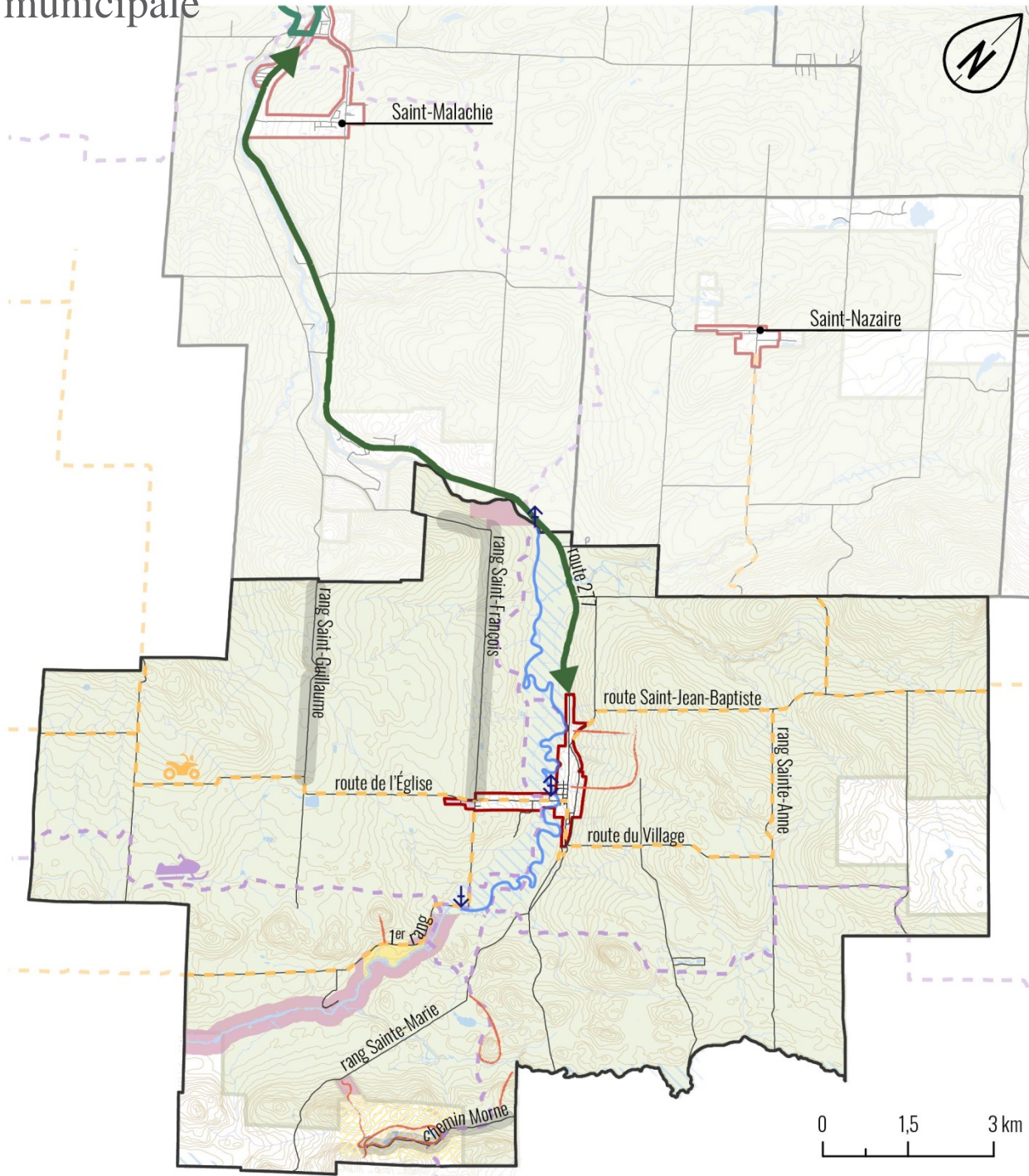
Représentation visuelle des intentions d'aménagement sur le territoire et des composantes importantes de l'organisation spatiale à l'échelle municipale et du périmètre urbain

### Échelle municipale

À l'échelle municipale, la principale intention en conformité avec le schéma d'aménagement régional est la protection du territoire agricole et la concentration des activités non-agricoles à l'intérieur des limites du périmètre urbain. En plus, la municipalité souhaite développer les aires de villégiature dans les zones prévues à cet effet.

Doté de montagnes et de rivières, le territoire de Saint-Léon-de-Standon déborde de panoramas et d'activités de plein air que la municipalité souhaite mettre en valeur et maintenir. La poursuite de l'entente intermunicipale pour la halte routière où finit le circuit de canot-kayak Beauchemin, ainsi que le développement des sentiers de randonnée en forêt s'inscrivent dans cette intention. Pour ce qui est des circuits cyclables, la municipalité souhaite entreprendre des démarches auprès du ministère des Transports du Québec afin de raccorder le noyau villageois au point d'entrée de la Cycloroute de Saint-Malachie. Elle souhaite également évaluer la possibilité de créer un parcours cyclable mettant en valeur les territoires d'intérêt esthétiques et les croix de chemin. Aussi, le territoire de la municipalité est traversé par plusieurs circuits de motoneige et de quad, la préservation de ces tracés est souhaitable en raison des retombées économiques engendrées pour les commerces accessibles aux motoneigistes et quadistes dans le périmètre urbain. Parallèlement, la municipalité cherche à faire la promotion des attraits connus et moins connus par une meilleure signalétique et aussi, sur diverses plateformes en ligne.

# Plan 1 – Concept d’organisation spatiale / échelle municipale



## Intentions d'aménagement et de développement

- Protection du territoire agricole
- Consolidation du périmètre urbain
- Espace pour le développement de villégiature
- Axe potentiel d'aménagement d'un lien cyclable
- Mise en valeur des routes panoramiques
- Entretien des sentiers de randonnée

## Éléments de caractérisation

- Cycloroute
- Parcours navigable
- Mise à et/ou sortie de l'eau
- Croix de chemin
- Zone de récréotourisme
- Zone de villégiature
- Zone inondable

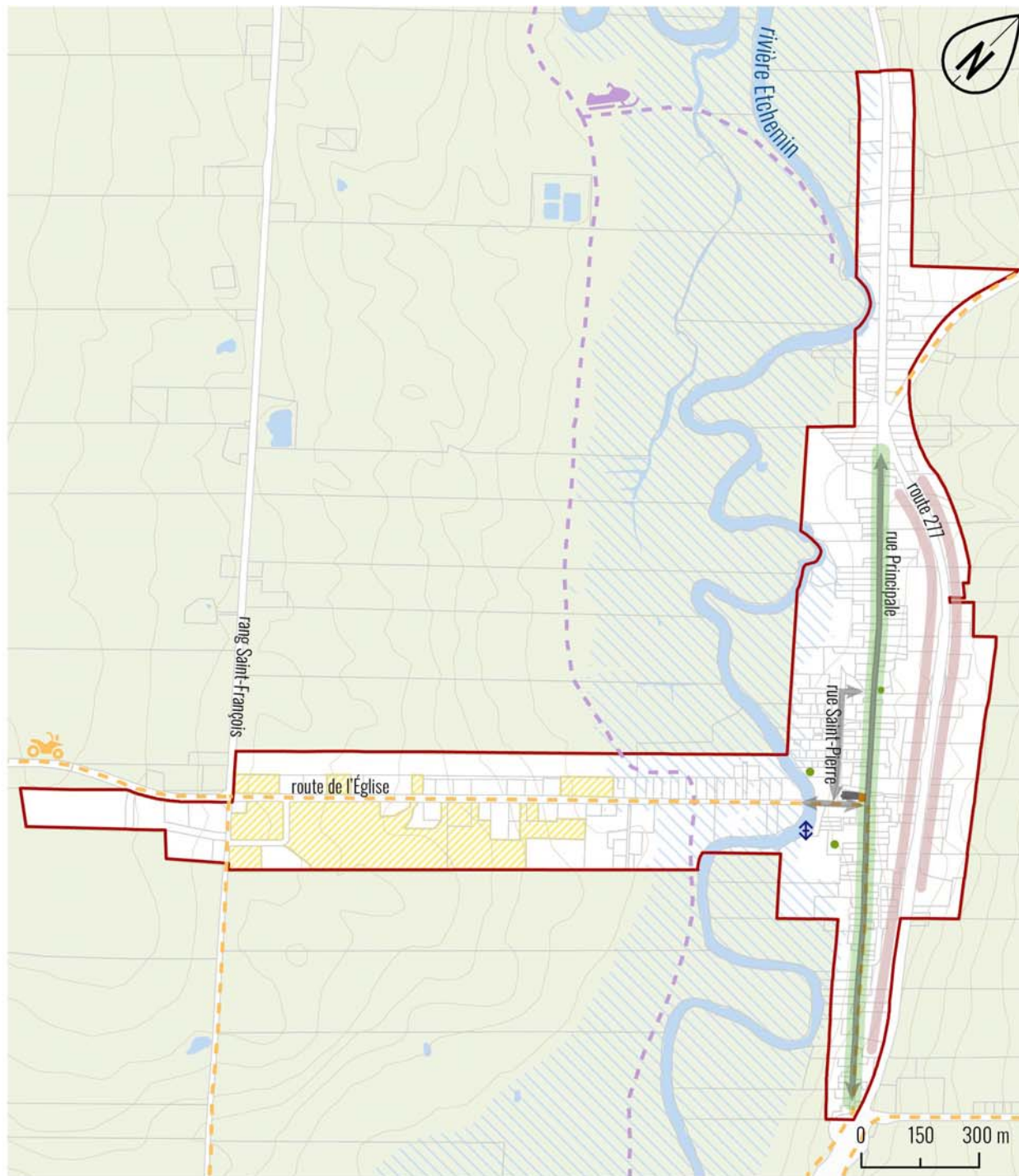
## Périmètre urbain

Deux types d'intentions sont illustrées à l'échelle du périmètre urbain, soit les intentions de développement et celles concernant l'aménagement.

Une première intention concerne le développement de la municipalité et la qualité du milieu de vie. La municipalité souhaite attirer des nouvelles familles et développer le secteur résidentiel à l'intérieur du périmètre urbain. La municipalité s'engage à faire l'inventaire des espaces constructibles disponibles, puis d'en faire la promotion par la mise en place d'incitatifs à l'achat. Parallèlement, Saint-Léon vise le développement du secteur commercial et industriel léger près de la route 277 en adoptant une stratégie tenant compte de la rareté de terrains disponibles à cet effet. Pour ce qui est des intentions concernant la qualité du milieu de vie, la municipalité souhaite préserver les acquis en commerces et services, tout en bonifiant l'offre. On souhaite également créer des espaces de rencontre pour les jeunes en été comme en hiver.

Pour ce qui est des intentions d'aménagement, la municipalité mise sur l'embellissement et la mise en valeur de son patrimoine local pour la revitalisation du milieu. Le réaménagement du parvis de l'église pour en faire un lieu de contemplation et de détente, ainsi que diverses actions de verdissage du village par la permaculture s'inscrivent dans cette orientation. La sécurité et le confort des déplacements à pied seront aussi pris en compte par l'implantation de nouvelles traverses piétonnes et par une réflexion sur le réseau de trottoirs desservant les principaux axes de déplacement tout en tenant compte de l'offre en stationnement. La mise en place d'un réseau cyclable dans le noyau villageois est également prévue pour bonifier l'offre en mobilité active. Enfin, la municipalité prévoit également l'implantation d'une deuxième borne électrique sur un terrain lui appartenant.

# Plan 2 – Concept d’organisation spatiale / périmètre urbain



## Intentions d'aménagement et de développement

- |  |   |  |                                      |
|--|---|--|--------------------------------------|
|  | Bonification de la mobilité active              |  | Réaménagement du parvis de l'église  |
|  | Verdissement de la rue Principale               |  | Consolidation du secteur résidentiel |
|  | Consolidation de l'axe commercial et industriel |  |                                      |

## Éléments de caractérisation

- |  |                              |  |                          |
|--|------------------------------|--|--------------------------|
|  | Mise à et/ou sortie de l'eau |  | Périmètre urbain         |
|  | Parc existant                |  | Zone agricole permanente |
|  |                              |  | Zone inondable           |



5.

Affectations du sol

## 5. Affectations du sol

Le territoire de Saint-Léon est découpé en grandes affectations du sol qui indiquent, pour chaque partie, la vocation dominante souhaitée. Elles sont en conformité avec les affectations prévues au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Bellechasse. Pour chacune des aires d'affectation, les usages dominants sont précisés ainsi que les usages complémentaires, mais non exclusifs, qui contribuent à appuyer le développement ou la pérennité des usages dominants.

# 5. Affectations du sol

Territoire découpé en grandes affectations du sol présentant les usages autorisés et souhaités en conformité avec le schéma d'aménagement et de développement

## HABITATION [H]

Cette affectation coïncide avec des terrains où la fonction principale est l'habitation et les usages complémentaires à celle-ci.

## MIXTE [M]

L'affectation mixte est attribuée aux espaces où existent plusieurs fonctions (résidentielle, commerciale, etc.). Ces espaces se caractérisent par leur diversité.

## PUBLIQUE ET INSTITUTIONNELLE [P]

Cette affectation du sol regroupe l'ensemble des usages dont l'objectif est de fournir des services à la population. L'église, l'école et les bureaux de la municipalité sont compris dans cette affectation.

## AGRICOLE [A]

**L'affectation du sol agricole comprend les espaces utilisés à des fins agricoles et ceux qui pourraient l'être (terres en friche). Il est à noter que les espaces utilisés à des fins qui s'apparentent à l'agriculture, comme l'épandage, entrent dans l'affectation agricole.**

## FORESTIÈRE [F]

Cette affectation se distingue par la forte présence forestière du milieu et les possibilités d'exploitation forestière.

## AGRO-FORESTIÈRE [AF]

Cette affectation est attribuée à des territoires où il est difficile, en raison des caractéristiques du sol, de pratiquer une agriculture rentable. Ces espaces sont souvent boisés et entrecoupés de terres en friche.

## VILLÉGIATURE [V]

Cette affectation du sol correspond à des territoires où la vocation première est attribuée à l'exercice d'activités de loisirs. L'affectation récréo-touristique comprend les résidences saisonnières (chalets) ainsi que certaines activités commerciales (chasse, pêche, trappage).

## RÉCRÉATIVE [R]

Cette affectation du sol correspond à des territoires où la vocation première est attribuée à l'exercice d'activités de loisir extensives et intensives tout en maintenant de hauts standards de conservation du milieu en particulier pour les zones avec milieux aquatiques (rivières).

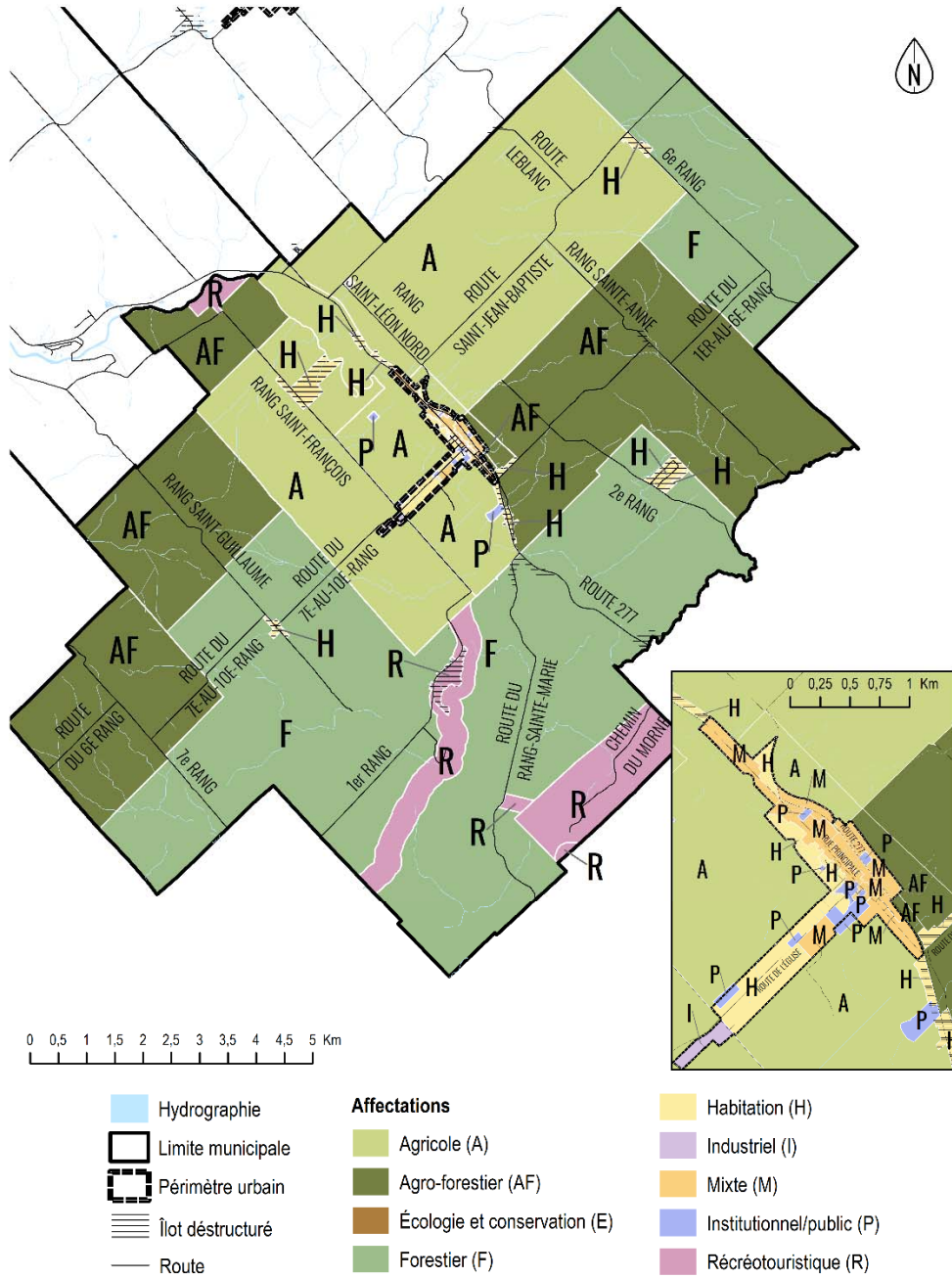
## INDUSTRIELLE [I]

L'affectation industrielle comprend les espaces utilisés pour la fabrication ou la transformation de produits.

## ÉCOLOGIE ET CONSERVATION [E]

L'affectation écologie et conservation a pour but de protéger des espaces qui ont une grande valeur environnementale.

# Plan 3 – Affectations du sol





6.

Contraintes et  
Territoires d'intérêt

## 6. Contraintes et territoires d'intérêt

En conformité au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Bellechasse, le plan d'urbanisme présente les contraintes anthropiques et naturelles ainsi que les infrastructures majeures sur son territoire. Il fait également la liste des territoires d'intérêt historique, culturel, esthétique et écologique.

## 6.1. Contraintes et infrastructures

Certains endroits sont soumis à des contraintes particulières qui limitent les possibilités d'occupation du sol. Dans certains cas, les contraintes sont liées à des phénomènes naturels, tels que les inondations, les glissements de terrain et l'érosion. D'autres endroits sont soumis à des contraintes causées par l'homme (contraintes anthropiques).

Dans les deux cas, il est nécessaire que la municipalité identifie les parties de son territoire soumises à ces contraintes et prenne les mesures nécessaires pour assurer la sécurité publique et la qualité de vie des citoyens.

### Contraintes anthropiques

Les contraintes de nature anthropique regroupent ici l'ensemble des immeubles, ouvrages et activités qui résultent de l'intervention humaine et qui sont susceptibles, dans certaines circonstances (contamination, risque d'explosion défaillance technologique, etc.), de mettre en péril la sécurité, la santé, ainsi que le bien-être des personnes et de causer des dommages importants aux biens situés à proximité.

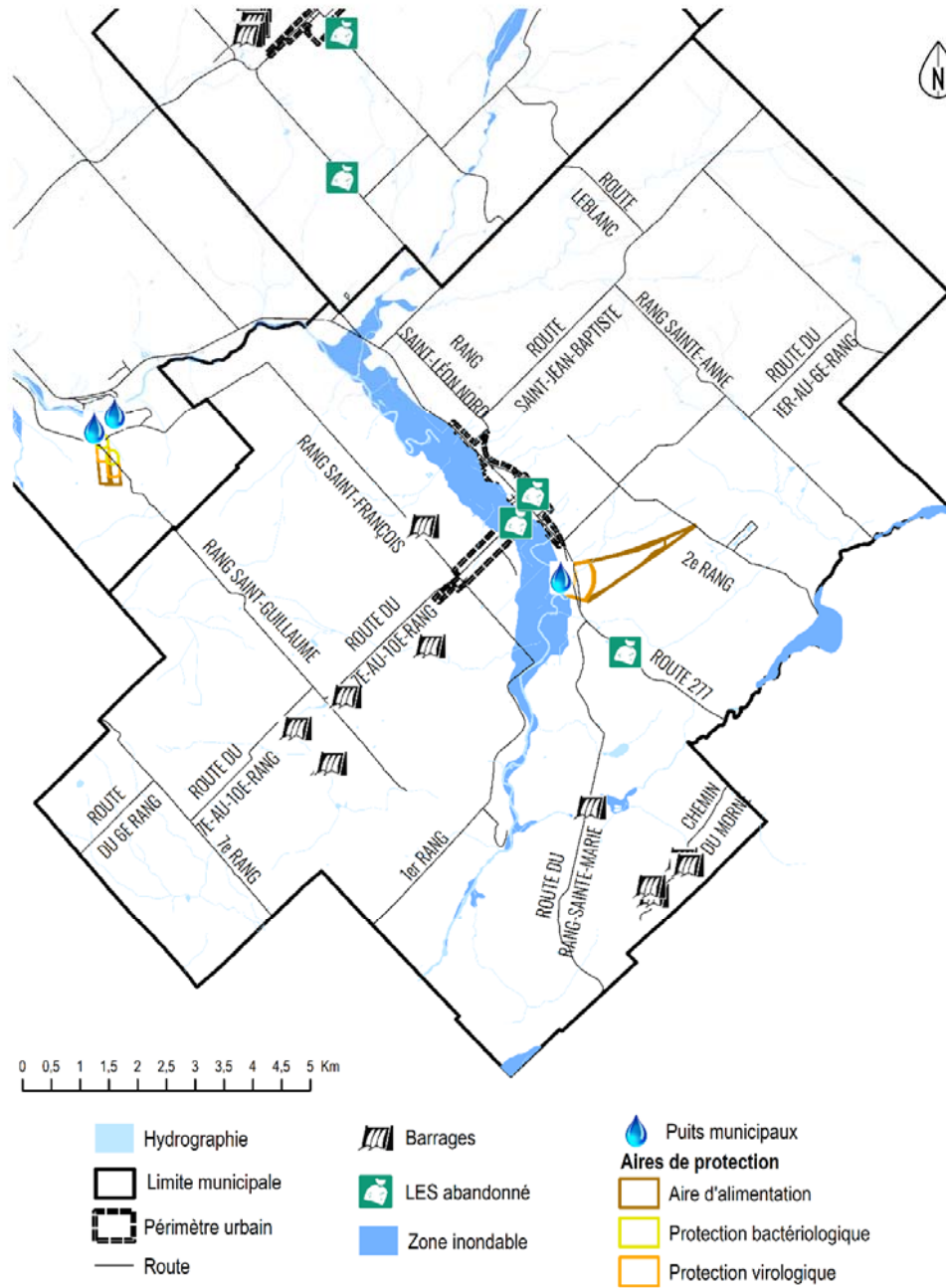
### Contraintes naturelles

Les contraintes dites naturelles visent des zones du territoire de la municipalité où des phénomènes naturels s'appliquent. Ceux-ci peuvent être identifiés selon la nature du sol et d'une topographie du milieu relevant une problématique de glissements de terrains et d'érosion ou encore l'identification le long d'un cours d'eau d'une zone inondable ou une zone d'embâcle.

### Infrastructures majeures

Les équipements et infrastructures contribuent à améliorer la qualité de vie d'un milieu. Il est donc important de les identifier et d'assurer leur pérennité. À titre d'exemple, cela regroupe les puits municipaux, lieux d'enfouissement, ou des barrages.

# Plan 4 – Contraintes et infrastructures



## 6.2. Territoires d'intérêt

Le schéma d'aménagement identifie des territoires d'intérêt régional qui sont reconduits dans le plan d'urbanisme en plus des territoires identifiés à l'échelle locale

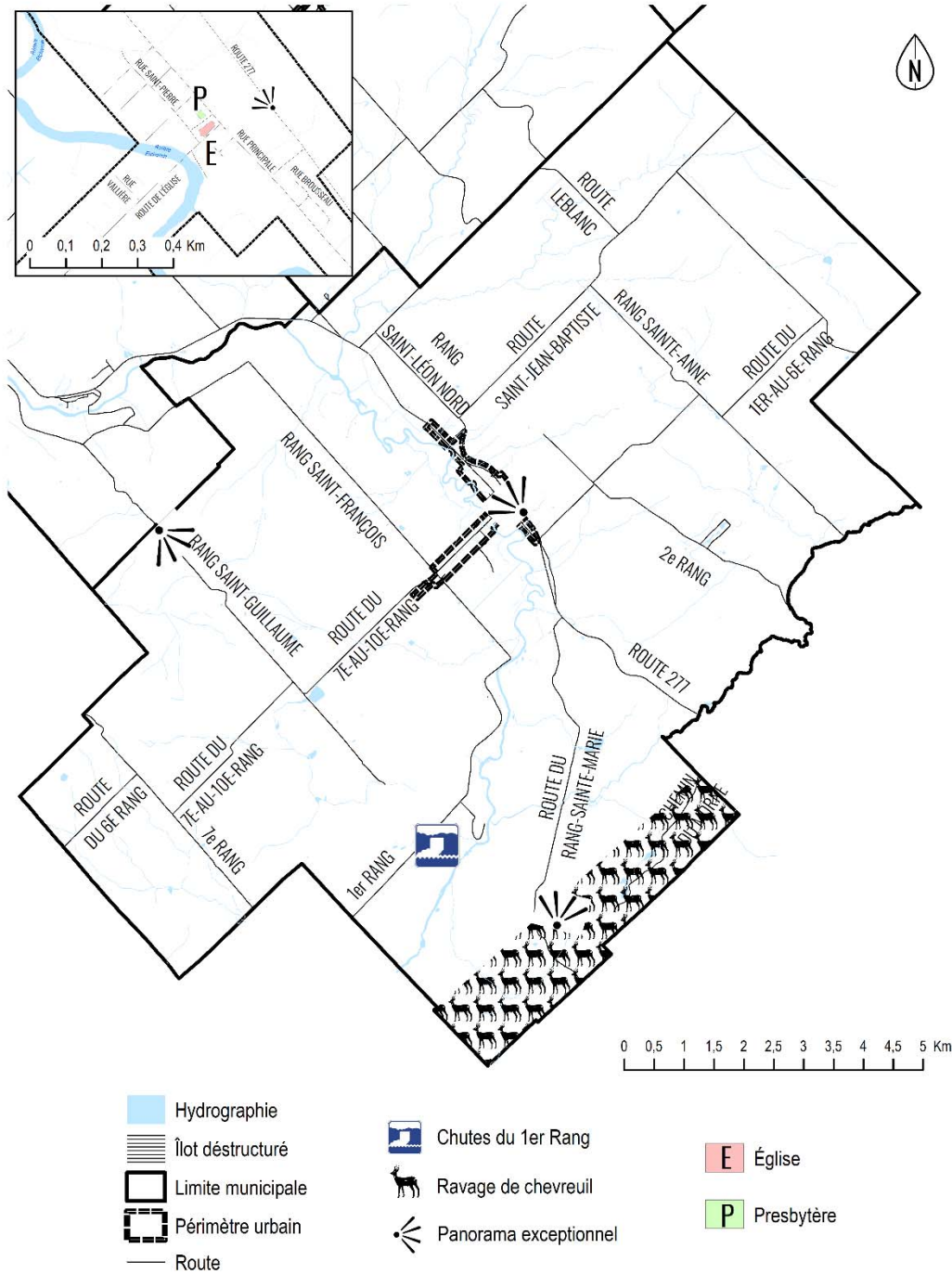
### Intérêt historique

La municipalité considère qu'une partie de la rue principale présente une concentration significative de bâtiments d'intérêts patrimoniaux. Aussi, elle entend prendre certaines mesures de sensibilisation pouvant favoriser sa sauvegarde ou sa mise en valeur.

### Intérêt esthétique

Certaines portions du réseau routier offrent un panorama exceptionnel aux passants. C'est le cas de la Côte de la Crapaudière, de la Chute du premier rang, du Chemin du Morne et d'une partie de la route 277 (voie de contournement du village) qui offrent ce panorama. Des mesures réglementaires seront prises afin de protéger ce panorama.

# Plan 5 – Territoires d'intérêt





7.

Plan d'action

## 7. Plan d'action

Le plan d'action est présenté sous forme de tableaux qui reprennent les orientations et les objectifs des cinq thématiques de la section 3. Des moyens de mise en œuvre permettant l'atteinte des objectifs sont proposés pour chacun d'entre eux.

# Milieu de vie et développement

## ORIENTATION 1.

### MISER SUR LA QUALITÉ DE VIE ET LES ATTRAITS DE SAINT-LÉON POUR CONSTITUER UN MILIEU DE VIE DIVERSIFIÉ ET ATTRACTIF

<p>OBJECTIF 1.1. Promouvoir la municipalité et soutenir le développement résidentiel pour attirer de nouvelles familles</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>A. En faisant l'inventaire des espaces disponibles qui tient compte de la zone inondable;</li><li>B. En définissant le rôle de la municipalité et de la Corporation du Développement Durable dans le développement et la promotion;</li><li>C. En adoptant une nouvelle stratégie de promotion des terrains constructibles visant les familles et axée sur la qualité du milieu de vie (services, activités de plein air, etc.);</li><li>D. En appuyant le projet de couverture adéquate pour internet haute vitesse dans toute la région.</li></ul>
<p>OBJECTIF 1.2. Préserver les acquis en commerces et services</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>A. En poursuivant la promotion de l'achat local et en faisant un suivi du résultat des actions;</li><li>B. En poursuivant le soutien en coopérative du poste d'essence;</li><li>C. En installant une deuxième borne électrique;</li><li>D. En maintenant l'association de la Contrée en montagnes pour offrir des services complémentaires et développer la région en solidarité.</li></ul>
<p>OBJECTIF 1.3. Répondre aux besoins des jeunes et des aînés en activités et services</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>A. En veillant au maintien de l'école des Méandres;</li><li>B. En prévoyant des espaces de rencontre pour les jeunes, autant l'été que l'hiver (maison des jeunes);</li><li>C. En faisant une étude sur les besoins des aînés pour le prolongement du maintien à domicile;</li><li>D. En assurant l'accès aux résidents à certains services de santé;</li><li>E. En participant aux discussions sur le transport collectif régional afin de s'assurer d'un service adapté aux besoins des résidents de Saint-Léon.</li></ul>
<p>OBJECTIF 1.4. Développer le secteur commercial et industriel léger dans un contexte de manque d'espace</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>A. En attribuant un rôle à la Corporation du développement durable;</li><li>B. En évaluant l'espace disponible dans le périmètre urbain, près de la route 277, pour la fonction industrielle et commerciale ;</li><li>C. En analysant la possibilité d'offrir des incitatifs aux nouvelles entreprises et par de la promotion;</li><li>D. Par l'agrandissement du parc industriel.</li></ul>

# Aménagement et cadre bâti

## ORIENTATION 2.

POURSUIVRE L'EMBELLISSEMENT ET LA MISE EN VALEUR DES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT PAR L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS ET DE NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS QUI FAVORISENT ÉGALEMENT LA MOBILITÉ ACTIVE

### OBJECTIF 2.1.

Poursuivre la mise en valeur du noyau villageois et de son patrimoine par l'embellissement du village

- A. En réaménageant le parvis de l'église pour en faire un lieu de contemplation et de détente au cœur du village;
- B. En limitant la largeur des entrées charretières;
- C. En ajoutant ou remplaçant certaines pièces de mobilier urbain dans le but d'unifier leur apparence (lampadaires, bancs, poubelles dans un style similaire aux enseignes de rue);
- D. En verdissant le village par la révision des normes au règlement de zonage sur l'abattage et la plantation des arbres;
- E. En mettant en place une campagne de plantation avec une vision de permaculture.

### OBJECTIF 2.2.

Soutenir la rénovation résidentielle et préserver les particularités architecturales du village

- A. En interdisant au zonage l'utilisation de certains matériaux de revêtement;
- B. En révisant la politique domiciliaire et en étudiant la possibilité d'adopter un programme d'aide à la restauration et la rénovation des bâtiments existants (Rénovation Québec);
- C. En adoptant un règlement de démolition visant, notamment, les bâtiments principaux en général et les bâtiments accessoires d'intérêt (granges).

### OBJECTIF 2.3.

Sécuriser et rendre plus agréable les déplacements actifs à l'intérieur du village

- A. En faisant une étude sur les déplacements actifs dans le village;
- B. En implantant de nouvelles traverses piétonnes aux endroits propices;
- C. En mettant en place un réseau cyclable dans le noyau villageois.

# Récréotourisme et villégiature

## ORIENTATION 3.

### DÉVELOPPER UNE OFFRE TOURISTIQUE DIVERSIFIÉE ET ATTRAYANTE PERMETTANT DE CAPTER LES VISITEURS SUR LE TERRITOIRE POUR PLUS D'UNE JOURNÉE

#### OBJECTIF 3.1.

Poursuivre et consolider les activités diversifiées de plein air existantes

- A. En poursuivant les ententes intermunicipales comme celle avec Saint-Malachie pour l'accès et l'entretien de la halte routière en bordure de la rivière Etchemin;
- B. En participant à des projets interrégionaux de développement touristique (exemple : projet vélo électrique);
- C. En maintenant la qualité des sentiers et circuits existants : motoneige, quad, canot-kayak, marche.

#### OBJECTIF 3.2.

Mettre en valeur les attraits du territoire et développer de nouveaux créneaux

- A. En faisant la promotion des attraits de la municipalité sur toutes les plates-formes disponibles et en améliorant leur signalétique;
- B. En entamant les démarches auprès du ministère des Transports pour instaurer un circuit cyclable liant la Cycloroute au village via la route 277;
- C. En mettant en place un circuit cyclable local qui met en valeur les territoires d'intérêt esthétique et les croix de chemin;
- D. En aménageant des aires de repos, des belvédères et des panneaux d'interprétation.

#### OBJECTIF 3.3.

Consolider le secteur de villégiature

- A. Pour soutenir l'objectif, avez-vous des actions à proposer ?

# Zone agricole permanente

## ORIENTATION 4.

### PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LE TERRITOIRE AGRICOLE EN MISANT SUR SES FORCES ET EN SOUTENANT LE MILIEU PAR DES PROJETS PALLIANT AUX ENJEUX

<p>OBJECTIF 4.1. Protéger la zone agricole tout en innovant pour favoriser un plus grand dynamisme</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>A. En contenant le développement non-agricole à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;</li><li>B. En soutenant la relève, l'allègement familial, la recherche de main d'œuvre et le dynamisme des entreprises agricoles (PDZA, projets 9 et 10: Coopérative d'allègement agricole et familiale et Développement agricole Bellechasse ).</li></ul>
<p>OBJECTIF 4.2. Développer le plein potentiel des secteurs agroforestiers et forestiers</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>A. En accompagnant et facilitant le développement des îlots déstructurés et des terrains de 10 ha et plus dans une optique de dynamisation du territoire agricole (PDZA, projets 2 et 4: Règlements partagés et l'urbain et l'agriculteur ne font qu'un);</li><li>B. En participant au projet Belle forêt du PDZA (projet 06) visant à diversifier les sources de revenus des producteurs forestiers et pérenniser les entreprises existantes.</li></ul>
<p>OBJECTIF 4.3. Développer et promouvoir l'agrotourisme</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>A. En participant au projet de Cohabitation harmonieuse du PDZA visant à sensibiliser et rapprocher la population des producteurs agricoles (PDZA, projet 5);</li><li>B. En contribuant à la mise en place des actions du projet Agrotourisme Bellechasse du PDZA (projet 07).</li></ul>
<p>OBJECTIF 4.4. S'assurer des meilleures pratiques en protection et mise en valeur de l'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>A. En participant au projet de Bellechasse, terre d'agroenvironnement (PDZA, projet 1);</li><li>B. Par une application réglementaire concertée et une sensibilisation auprès des producteurs agricoles concernant la protection des bandes riveraines, des milieux humides ou la gestion des espaces forestiers en accord avec les règlements provinciaux (PDZA, projet 2: Règlements partagés);</li><li>C. En faisant connaître auprès des producteurs agricoles le projet Des déchets en or qui a pour objectif de réaliser la collecte des plastiques agricoles et des tubulures d'acériculture du PDZA (projet 13).</li></ul>

# Bibliographie

## Documents

ACCÈS TRANSPORTS VIABLES ET VIVRE EN VILLE (2014) *Plan de déplacement – Sud-Ouest de la MRC de Bellechasse*, Commission scolaire de la Côte-du-Sud, réalisé dans le cadre du programme *À pied, à vélo, ville active*, Sainte-Claire, Saint-Malachie et Saint-Léon-de-Standon, 75 p.

FONDATION RUES PRINCIPALES (2016) *Plan de développement*, 44 p.

MRC DE BELLECHASSE (2018) *Portrait statistique 2018*, document réalisé dans le cadre de la révision des politiques familiales et des plans d'urbanisme, 28 p.

MRC DE BELLECHASSE (2018) *Plan de développement de la zone agricole PDZA – portrait diagnostic*, 126 p.

MRC DE BELLECHASSE (2019) *Plan de développement de la zone agricole PDZA*, 23 p.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉON-DE-STANDON (2019) *Politique familiale municipale et municipalité amie des aînés 2019-2021*.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉON-DE-STANDON (2015) *Politique familiale municipale et municipalité amie des aînés 2015-2017*, 18 p.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉON-DE-STANDON (2005) *Plan d'urbanisme règlement no. 709-2005*, 22 p.

VERDIER, Marie-Hélène (2018) « Quand le paysage nous raconte », *Au fil des ans*, Revue de la Société historique de Bellechasse, vol. 30 no. 2, 48 p.

Également disponible en ligne :

<http://shbellechasse.com/aufildesans/Vol%2030%20no2.pdf>

## Sites Internet

<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/economie/indice-vitalite-economique/index.html>

<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/index.html>

<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016>

<http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca>

<https://www.societedupatrimoinestandon.com/>

<https://cdn-weblex.commerscale.com/files/IWHAZgCNTJ>

<https://www.st-leon-de-standon.com>

<https://chaudiereappalaches.com/fr/voyage-quebec/bellechasse/saint-leon-de-standon/saint-leon-de-standon/municipalite/>

<https://www.quebecoriginal.com/fr-ca/fiche/quoi-faire/sports-et-nature/pistes-et-sentiers/les-sentiers-de-standon-189155254>





Municipalité de

SAINT-LÉON-DE-STANDON

UNE HISTOIRE DE *montagnes* ET DE *méandres*